

Payer à l'étranger

CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR :



**Pour toute information complémentaire,
nous contacter : info@lesclesdelabanque.com**

Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur. Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française.

Éditeur : FBF – 18 rue La Fayette 75009 Paris – Association Loi 1901

Directeur de publication : Maya Atig

Imprimeur : Concept graphique,

ZI Delaunay Belleville – 9 rue de la Poterie – 93207 Saint-Denis

Dépôt légal : juillet 2025

SOMMAIRE

Quels sont les avantages de la carte bancaire à l'étranger ?	4
Comment être sûr que ma carte fonctionnera ?	6
Quelles précautions prendre pour ma carte ?	10
Comment obtenir une carte de remplacement en urgence ?	12
Dois-je emporter des espèces avant de partir ?	14
Quelles précautions pour mon argent liquide ?	18
Paiement mobile, sans contact, cartes prépayées, chèques et chèques vacances fonctionnent-ils à l'étranger ?	20
Puis-je faire des virements si besoin ?	22
Quelles précautions à mon retour en France ?	26
L'essentiel	28

Introduction

Vous partez bientôt en voyage à l'étranger. Quels moyens de paiement privilégier et quelles précautions prendre ? Ce guide vous présente des astuces pratiques pour assurer la sécurité de votre argent et limiter les frais.

Pour vos déplacements à l'étranger, consultez le site diplomatie.gouv.fr et le site de l'ambassade de France dans le pays de destination. Ils pourront notamment vous renseigner sur les usages et les pratiques locales concernant l'argent.

**Quels sont
les avantages
de la carte
bancaire ?**

Acceptée presque partout (hôtels, restaurants, transports...), la carte est :

- **pratique** pour les paiements et les retraits d'espèces ;
- **sécurisée** : vous pouvez la bloquer en cas de perte ou de vol, en faisant soit un blocage provisoire (suspicion) soit une opposition (vol ou perte confirmés) ;
- **traçable** : vous pouvez consulter toutes vos opérations (dépenses et retraits d'espèces) en ligne sur l'appli de votre banque ;
- **parfois associée à des assurances**, selon la gamme retenue (Gold, Premier, etc.), comme l'assurance annulation, assurance voyage/rapatriement, assurance location de voiture... Consultez les notices et prenez connaissance des garanties et des conditions d'application.

Avant d'engager toute dépense en cas de sinistre (accident, vol de bagages...), contactez les services d'assistance et d'assurance dont vous disposez.

Comment
être sûr que
ma carte
fonctionnera ?

À faire avant votre départ :

- Assurez-vous de disposer d'un type de carte bancaire qui fonctionne à l'étranger. Par exemple, les cartes à autorisation systématique fonctionnent à condition que le terminal du commerçant puisse vérifier que l'argent est disponible sur votre compte.
- Vérifiez la **date d'expiration** de votre carte. Si besoin, demandez son renouvellement anticipé.
- Activez les « opérations à l'étranger » dans votre application bancaire (ou sur votre banque en ligne). Le plus souvent, vous devez cocher le pays/continent où vous autorisez son fonctionnement.
- Adaptez les **plafonds** de paiement et de retrait à vos besoins à l'étranger.
- Pour éviter les frais (souvent 1 à 3%) sur les opérations en devises, demandez une **carte sans frais** à l'étranger ou activez **l'option « voyage »** de votre carte habituelle auprès de votre banque (forfait ou tarif avantageux).
- **Prévenez votre banque** du voyage. Vous éviterez son blocage pour suspicion de fraude à l'étranger.
- Si possible, **emmenez 2 cartes** et gardez-les séparément pour avoir une carte de secours en cas de besoin.
- Notez le **numéro à appeler** depuis l'étranger pour bloquer votre carte en cas de problème.



Votre carte bancaire indique si elle est à débit ou à crédit. Pour les locations (voiture, hébergement...), la carte de crédit est de plus en plus souvent exigée. C'est un point qu'il faut vérifier auprès de l'organisme ou de la société de location avant votre départ. Si besoin, contactez votre banque.

À faire sur place :

- Vérifiez le **réseau** d'acceptation de votre carte (Visa/Mastercard/American Express...).
- Respectez les **plafonds** de votre carte, pour les paiements comme pour les retraits.
- L'usage du **code** confidentiel s'est généralisé dans le monde. Toutefois, dans certains pays, il peut encore vous être demandé de signer un reçu.
- Sur le terminal de paiement, choisissez le paiement en **devise** locale pour éviter des frais de change.
- Privilégiez une carte à **débit immédiat** (et non différé) pour une vision claire de votre solde disponible.

En cas de pré-autorisation ou d'empreinte bancaire en guise de « caution » (exemple : pour la location d'un véhicule), le montant viendra réduire votre plafond de paiement même s'il n'est pas débité, y compris à votre retour en France. À la fin de votre activité ou de votre location, vérifiez que l'empreinte a bien été annulée.

**Quelles
précautions
prendre pour
ma carte ?**

L'usage de la carte est autant sécurisé à l'étranger qu'en France, en suivant quelques **précautions simples** :

- Rangez votre carte en lieu sûr. Ne la laissez pas hors de votre vue.
- Vérifiez les montants avant de valider et tapez votre code à l'abri des regards.
- Si vous avez un doute sur un distributeur de billets (objet ou clavier suspect...), informez le personnel et n'utilisez pas l'appareil si l'agence est fermée.
- Activez les notifications de paiement en temps réel sur votre application bancaire.
- Gardez une carte de secours séparée, en cas de vol ou de blocage de votre première carte.
- Pour vos achats en ligne, vérifiez que la page web est sécurisée (https).
- Notez le numéro à appeler depuis l'étranger pour bloquer votre carte.

De même, notez et gardez en sécurité (hors du portefeuille), les **coordonnées utiles** depuis l'étranger (selon le pays où vous allez) : le numéro à 16 chiffres de votre carte bancaire et sa date d'expiration pour joindre :

- votre banque en cas de problème ;
- les services d'assistance et d'assurance dont vous disposez (parfois en lien avec vos moyens de paiement) ;
- le service d'opposition, en cas de perte ou de vol de votre carte.

**Comment
obtenir une
carte de
remplacement
en urgence ?**

Selon votre banque, vous pouvez demander à recevoir une **carte de remplacement** d'urgence ou des espèces, dans les plus brefs délais. L'idéal est de vérifier avant de partir, auprès de votre banque, si elle propose ce service, en cas de perte ou de vol.

En général, vous pourrez la recevoir dans un délai d'1 à 3 jours ouvrés. Des **espèces** pourront être mises à disposition près de votre lieu de séjour, généralement dans les heures qui suivent l'accord de votre banque.

**Dois-je
emporter des
espèces avant
de partir ?**

Pour faire quoi ?

Dès votre arrivée, vous devez pouvoir payer vos 1^{ères} dépenses (par exemple : taxi, bus, tuk-tuk, pourboires...). Or, la carte n'est pas forcément acceptée. Dans certains pays ou zones reculées (zones rurales, petites villes), les espèces sont alors indispensables : petits commerces, marchés, street food, transports locaux, pourboires...

Les espèces sont aussi pratiques si votre budget est serré. En pièces et billets, il est plus facile de se rendre compte de ce qu'on a, de ce qu'on dépense, et surtout, de ce qu'il reste.

Quel montant ?

Emportez un montant raisonnable en espèces pour limiter le risque de perte ou de vol.

Pour toute entrée ou sortie de France de sommes, titres ou valeurs d'un montant égal ou supérieur à 10 000 €, vous devez établir une déclaration préalable au bureau des douanes.

Et pour les devises ?

Si vous partez **hors zone euro**, renseignez-vous sur la monnaie locale (devise) et le taux de change. En principe, vous ne pourrez pas utiliser d'euros hors de la zone euro (sauf dans certains pays limitrophes ou dans les zones touristiques par exemple). Vous pouvez changer un peu d'argent avant le départ et retirer à un distributeur sur place.

Toutes les devises ne sont pas accessibles en France ; certaines ne sont disponibles que dans leurs pays (roupie indienne, dinar tunisien...). Par ailleurs, certaines devises ne peuvent être achetées qu'en montant limité.

Vous pouvez obtenir les devises les plus courantes (dollar US, livre sterling, yen, etc.) **auprès des agences bancaires proposant ce service ou d'un bureau de change.**

Les opérations de change donnent lieu en général à une commission, dont le montant dépend des tarifs de votre banque.



Une pièce d'identité
est demandée dès que
le montant échangé
dépasse 1 000 €.

Quelles
précautions
pour mon
argent liquide ?

Pour éviter la perte ou le vol de vos espèces mais aussi les fraudes, ou encore pour limiter les frais (surtout hors zone euro), des précautions sont utiles :

- Utilisez de préférence les distributeurs (ATM) situés dans des banques ou des lieux sûrs affichant le logo d'acceptation de votre carte. Ne jamais retirer dans un DAB isolé (risque de piratage).
- Ne gardez jamais toutes vos espèces au même endroit. Vous pouvez prévoir un porte-monnaie de tous les jours et une petite réserve, séparée de votre carte bancaire (par exemple : pochette cachée, coffre de l'hôtel...).
- Limitez le nombre de retraits (pour éviter les frais par opération) et évitez les grosses coupures.
- Dans les lieux touristiques, évitez les retraits de gros montant et la manipulation de liquide.
- Demandez un reçu ou une preuve en cas d'achat important.
- Évitez les bureaux de change d'aéroport. Ils ont souvent des taux très défavorables.
- Préférez des retraits en devises locales et refusez la conversion en euros proposée par certains distributeurs (taux souvent désavantageux).
- Méfiez-vous des propositions de change apparemment avantageuses effectuées dans la rue.

**Paielement
mobile, sans
contact, cartes
prépayées,
chèques
et chèques
vacances
fonctionnent-ils
à l'étranger ?**

Paiement sans contact ou via téléphone

Le sans contact et les applications de paiement fonctionnent de plus en plus à l'étranger, surtout dans les zones touristiques, dès lors que les terminaux de paiement le permettent.

Vos plafonds restent identiques à l'étranger. Ce sont donc les plafonds et les usages auxquels vous êtes habitués qui s'appliqueront en utilisant votre carte.

Carte prépayée

La carte prépayée (parfois en devises) permet de régler chez les commerçants et même d'effectuer des retraits. Elle peut servir, par exemple, de carte de dépannage ou à régler un certain type de dépenses pour mieux contrôler votre budget voyage. Renseignez-vous auprès de votre banque sur son coût, ses plafonds et les possibilités de la recharger.

Chèque

Même en zone euro, votre chéquier ne vous sera pas utile car les chèques français sont rarement acceptés à l'étranger et occasionnent des frais. Laissez-le en sécurité chez vous.

Chèque vacances

On ne trouve quasiment plus de chèques voyage en agence bancaire ni en bureau de change. En revanche, certains voyagistes ou entreprises de transport acceptent que tout ou partie du montant soit payé, en France, par chèque vacances. À l'étranger, ils ne sont pas utilisables.

**Puis-je faire
des virements
si besoin ?**

Le virement n'est pas forcément adapté aux paiements quotidiens mais il pourra vous être utile.

En zone SEPA

En euro, le virement s'effectue au même prix qu'un virement en France. Il suffit de fournir l'IBAN du bénéficiaire et éventuellement le code BIC qui sert à identifier la banque.

Le virement instantané est possible. Il est très pratique pour rembourser un ami, payer un hébergement chez l'habitant, un prestataire local (artisan, guide, billets, etc.) ou en cas d'urgence.

Disponible 24h/24, 7j/7 depuis l'application de votre banque ou son site Internet, le virement instantané arrive sur le compte du bénéficiaire en 10 secondes ou moins. Il fonctionne entre comptes bancaires européens compatibles (zone SEPA).

Hors zone SEPA

Les virements internationaux sont plus lents (entre 2 et 4 jours) et coûteux. Dans ce cas, pensez plutôt à utiliser une application spécialisée pour éviter les frais.

La zone SEPA comprend les pays de l'Union européenne, les pays membres de l'Espace économique européen, ainsi que le Royaume-Uni, la Suisse, Andorre, Monaco, Saint- Marin et le Vatican. Retrouvez la liste des pays concernés sur le site du gouvernement.



Soyez vigilant en indiquant l'IBAN du compte destinataire car un virement exécuté ne peut pas être annulé.

Quelles
précautions
à mon retour
en France ?

Suivre mes comptes

Vérifiez toutes les opérations effectuées et réagissez rapidement en cas d'anomalie. Les opérations peuvent prendre plus de temps à apparaître sur votre compte, **assurez-vous d'y laisser suffisamment d'argent le temps nécessaire.**

Changer les devises inutilisées

Vous pouvez vous rendre auprès de votre banque ou d'un bureau de change pour changer les devises inutilisées, à l'exception de celles qui doivent avoir été dépensées ou changées sur place avant votre retour. À défaut, gardez-les pour un prochain voyage.

Les opérations de change donnent généralement lieu au paiement d'une commission fixe et/ou variable, en fonction de la convention de compte de votre banque. La commission de change est toujours plus chère à l'achat qu'à la revente.

L'ESSENTIEL

Payer à l'étranger

- Je diversifie mes moyens de paiement (carte + espèces + mobile + virement instantané).
- Je préviens ma banque de mon voyage à l'étranger.
- Je vérifie les frais bancaires avant de partir et je choisis une carte ou un forfait adapté.
- Je note les coordonnées utiles en cas de problème (agence, opposition, assurances...).
- Hors zone euro, je paie en devise locale et non en euros.
- Je suis vigilant aux arnaques et aux conversions automatiques.
- Je vérifie mes comptes au retour pour détecter d'éventuelles anomalies et les contester si besoin.

lesclesdelabanque.com